

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Droit »

Présenté par

l'Université de Caen Basse-Normandie – UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Arnaud Martinon, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ de formation *Droit* de l'Université de Caen s'inscrit dans le cadre plus général de l'université interdisciplinaire de Caen Basse-Normandie qui compte en 2014-2015 un effectif de plus de 26 000 étudiants accompagnés par 1576 enseignants et 1144 personnels administratifs (BIATSS : Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé). Pour sa part, le champ *Droit* regroupe environ 2 700 étudiants. L'UFR de Droit Sciences politiques constitue la deuxième composante de l'Université de Caen en termes de nombre d'étudiants. Les formations de ce champ sont réalisées sur deux sites, essentiellement sur celui de Caen ; une antenne existe également à Alençon.

Pour la présente synthèse, quatre mentions de licence sont présentées par le champ *Droit* : trois licences (une licence *Administration publique*, une licence *Administration économique et sociale* et une licence *Droit*), une licence professionnelle *Activités juridiques*, spécialité *Métiers du notariat* et un master *Droit*.

La licence *Droit* comprend plusieurs parcours : orientation *Droit privé*, orientation *Droit public*, orientation *droit privé et droit public* et orientation *Internationale Erasmus*. La licence *Administration économique et sociale* en offre également trois : *Droit-Economie*, *Economie-Gestion* et *Droit-Gestion*.

Par ailleurs la champ comprend une mention de master qui est structurée :

- en sept parcours en première année : *Droit notarial*, *Droit de l'entreprise et des affaires*, *Droit privé*, *Carrières judiciaires*, *Droits fondamentaux*, *Carrières publiques* et *Urbanisme durable*.

- en huit spécialités en deuxième année : *Droit de l'entreprise et des affaires*, *Droit notarial*, *Contentieux privé*, *Protection des personnes vulnérables*, *Droits fondamentaux*, *Urbanisme et aménagement durable*, *Droit des assurances* et *Droit et administration des organismes publics*.

Ces formations de l'Université de Caen sont principalement adossées à deux centres de recherche : l'institut Demolombe (qui compte 38 enseignants-chercheurs) d'une part, et le Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (CRDFED) (qui rassemble 18 enseignants-chercheurs), d'autre part.

Le champ *Droit* présenté par l'Université de Caen s'inscrit dans un environnement socio-économique favorable aux métiers du droit : au-delà de sa proximité avec la région Ile-de-France, le territoire couvert par cette Université comprend nombre d'institutions (judiciaires, collectivités territoriales) et entreprises susceptibles d'accueillir des diplômés en droit. S'inscrivant dans le cadre de la ComUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements) Normandie-Université, les formations juridiques proposées par l'Université de Caen contribuent à l'offre de formation plus globale que proposent également les universités de Rouen et du Havre.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Le champ *Droit* de l'Université de Caen présente l'incontestable qualité de proposer un panel assez complet de formations.

Au niveau de la licence, quatre formations sont proposées. Deux présentent un caractère général.

- la licence *Droit*, formation juridique « moteur », est entièrement consacrée au droit ; elle est l'étape nécessaire d'accès au master à dominante juridique. Si les deux premières années sont généralistes et remplissent les exigences de progressions, l'établissement propose utilement une pré-orientation dès la troisième année : l'étudiant a la possibilité de demeurer généraliste (orientation droit privé/droit public), de s'orienter d'emblée vers le droit privé, vers le droit public ou de s'engager dans un parcours de mobilité internationale (parcours *International Erasmus*).

- la licence *Administration économique et sociale* (AES) comprend des enseignements portant, en plus des matières juridiques, sur l'économie et la gestion ; selon la présentation du dossier soumis à l'expertise du comité, elle a pour ambition de former des généralistes de l'entreprise. On notera l'effort de l'établissement de proposer une pré-orientation en troisième année, puisque trois parcours sont offerts : *Droit-Economie*, *Economie-Gestion* ou *Droit-Gestion*. Si l'on peut s'interroger sur le devenir des étudiants à l'issue de cette licence (en raison du défaut de master

AES), il semble que trois orientations principales soient effectivement retenues : soit des masters consacrés aux métiers de la gestion ou encore du marketing, soit des masters mention économie (afin d'accéder à des fonctions de chargés d'études auprès des collectivités ou d'aide à la création d'entreprise), soit des masters juridiques. Il apparaît que les étudiants s'orientent professionnellement vers des métiers de l'économie sociale et solidaire.

Cette architecture « classique » est accompagnée de deux autres licences davantage spécialisées :

- la licence *Administration publique* qui vise, au travers d'une formation diplômante (délivrance d'une licence) dispensée uniquement en troisième année de licence, à préparer des étudiants issus d'horizons divers (étudiants juristes naturellement, mais également titulaires d'une deuxième année de licence en *AES*, en *Géographie*, en *Histoire*...) aux concours administratifs de catégorie A.

- enfin, une licence professionnelle dédiée aux métiers du notariat : implantée à Alençon, elle ambitionne de former des collaborateurs de notaires de niveau technicien.

Au niveau du master, un seul master comprenant sept parcours en première année, et huit spécialités en deuxième année, couvre un champ divers de formations. Certaines sont à dominante droit privé (M1 *Droit privé* ou *Carrières judiciaires* et M2 *Contentieux privé*, *Droit des assurances*, *Droit de l'entreprise et des affaires* ou *Droit notarial*) ; d'autres sont à dominante publique (M1 *Carrières publiques* et M2 *Droit et administrations des organismes publics*). Certaines ont une finalité plus transversale (M1 et M2 *Droits fondamentaux*). Il est fort appréciable que quelques parcours de M1 ou spécialités de M2 présentent un caractère plus original : tel est le cas du M1 et M2 *Urbanisme durable* ou encore du M2 spécialité *Protection des personnes vulnérables*.

L'ensemble de cette offre de formations est appréciable : y figure une volonté certaine de couvrir l'essentiel des métiers du droit (avocats, notaires, magistrats, juristes dans des collectivités ou entreprises publiques, juristes en entreprises « traditionnelles » ou relevant de l'économie dite « solidaire »...). Doit également être souligné l'équilibre entre les formations à dominante professionnelle (la majorité) et celles à dominante recherche (plusieurs spécialités de M2 ont un parcours recherche : *Contentieux privé*, *Protection des personnes vulnérables*, *Droits fondamentaux* et *Droit et administrations des organismes publics*). Toutefois, en dépit de la volonté louable d'ouvrir les champs de spécialités, le comité relève la délicate lisibilité générale du master (soulignée d'ailleurs par les porteurs de la formation) dont l'unité d'ensemble ne ressort pas suffisamment. Enfin, on relèvera la volonté de l'Université d'instituer des « filières d'excellence », de nature à attirer (et retenir) les meilleurs étudiants juristes : de la licence au master, avec l'existence du Collège d'Excellence de la Faculté de Droit (CEFD) (renforcement des enseignements en langue, en économie et gestion ; préparation intensive aux concours pouvant être passés par les étudiants dès le master 1) ; en master 2, avec l'existence d'une formation rattachée au réseau national du Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE).

Sur le plan pédagogique, l'Université de Caen propose une structure classique pour les enseignements proposés en licence *Droit* et *AES* (enseignements généralistes en première année, matières plus techniques en deuxième année, et pré-orientation en troisième année par le jeu des « parcours ») ; une remarque comparable vaut pour le master. Il est cependant possible de formuler deux observations. D'une part, quant aux modalités d'apprentissage, si l'on retrouve les moyens électroniques « classiques » (dépôt en ligne de photocopies de cours, de feuilles d'exercice, d'annales d'examen), les moyens « innovants » du numérique (visioconférence ou cours filmés...) sont peu exploités par le champ *Droit* de l'Université de Caen (au motif que les étudiants n'apprécieraient guère « ces modalités »). D'autre part, quant aux modalités des études, l'essentiel des formations est réalisé dans le cadre de la formation initiale ; la formation continue est ouverte en licence d'*Administration publique*, en licence professionnelle, et en master ; cette modalité de suivi de la formation semble rencontrer un succès très limité.

S'agissant de la professionnalisation, des efforts sont réalisés à l'échelle de l'Université : l'Espace Orientation Insertion de l'Université propose aux étudiants d'établir des contacts avec les entreprises. Le comité regrette toutefois que des chiffres permettant d'apprécier la réalité du processus ne soit pas livrés. Ce même service propose également des séances d'information et des ateliers pour permettre aux étudiants de « construire » leur projet professionnel, et organise tous les ans un forum stages-emplois. En dépit de ces efforts, la place des stages apparaît de manière générale trop limitée. Si des efforts sont réalisés parfois en rendant obligatoire le stage dans certaines formations de licence (par exemple, en troisième année de licence (L3) *AES*), la durée semble trop courte (deux semaines en L3 *AES*) pour y percevoir une authentique expérience professionnelle. Certes, il est compréhensible que le stage présente des difficultés d'organisation pendant les trois premières années de licence générale (en raison du nombre important d'étudiants) ; toutefois une réflexion pourrait être utilement menée sur cette question. De plus, l'on peut regretter le déficit de stage en première année de master (M1). La politique des stages est en revanche importante (car obligatoire) dans la licence professionnelle *Métiers du notariat* (stage de 13 semaines).

A l'échelle du champ, la place laissée à la professionnalisation est certaine (avec une réserve s'agissant de la licence *AES*). Il convient d'abord de relever que nombre de professionnels participent aux formations : pour assurer

les travaux dirigés en licence *Droit* (avocats, Clercs de notaires, notaires, fonctionnaires de collectivités territoriales), mais également pour dispenser des séminaires, notamment de masters 2 professionnels. Par ailleurs, on notera que certaines formations profitent de plusieurs partenariats solides bâtis avec des institutions et entreprises importantes : par exemple, une convention a été conclue entre l'Université de Caen et la chambre interdépartementale des notaires de Basse-Normandie (qui profite tant à la LP *Métiers du notariat* qu'à la spécialité de master *Droit notarial*) ; un soutien humain et financier est proposé par certaines sociétés d'assurance au profit des étudiants du master spécialité *Assurance* ; enfin, d'étroites relations sont nouées par la spécialité *Urbanisme et aménagement durables* avec des agences ou sociétés en lien avec l'environnement dans la région.

La dimension internationale dans les formations proposées apparaît insuffisante. De manière classique, ces dernières proposent des enseignements relevant du droit international. Mais pour l'ensemble des formations, la pratique de langues étrangères semble insuffisante : dans ses modalités d'apprentissage en licence *Droit* (« autoformation » qui présume de la maturité des étudiants) ; dans son volume horaire (seulement 24h en M1). Enfin, si le programme Erasmus est proposé dès la troisième année (licence *Droit* pour le parcours *International Erasmus*), le succès de la mobilité internationale des étudiants juristes caennais n'est pas établi.

Quant à la recherche juridique, elle n'est pas suffisamment valorisée. Certes, des étudiants de M2 sont invités à rédiger un mémoire, mais l'initiation à la recherche semble quasiment absente pour les autres diplômés.

Enfin, s'agissant du soutien à la réussite des étudiants, il existe de véritables dispositifs. Les moyens mis en œuvre les premières années de droit (plan Licence) sont remarquables : aide à la méthodologie (séance de 3h par semestre animée par l'enseignant du cours magistral), remédiation en français avec remise à niveau en français, et tutorat assuré par des étudiants de master. Par ailleurs, deux réunions permettent aux étudiants de faire le point : l'une au moment de la rentrée universitaire permet aux étudiants de se familiariser avec les arcanes des études de droit, l'autre vers la fin du 2nd semestre permet aux étudiants de L2 notamment de préparer leur spécialisation pour la L3.

S'agissant du suivi des étudiants, plusieurs remarques peuvent être formulées.

Les effectifs varient naturellement selon les années : si ceux de licence sont importants et témoignent de l'attractivité du champ *Droit* de l'Université de Caen (1 700 étudiants en licence *Droit* ; 360 en licence *AES*), les chiffres observés dans certains parcours de master 1 (par exemple, *Droits fondamentaux*), inférieurs à 10 étudiants certaines années appellent l'attention.

Les évaluations et procédures de recrutement (sans sélection la première année ; avec sélection en M2, selon des dispositifs spéciaux en M2 *Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE*) présentent des modalités « classiques ». Les taux de réussite au cours des dernières années sont dans la moyenne nationale des formations juridiques pour la licence (50 % de réussite en L1 et L2, 75 % en L3). Quant au master *Droit*, le taux de réussite avoisine les 100 % en deuxième année (globalement) ; en revanche, ce taux apparaît relativement faible en première année de master (autour de 50 %-60 % notamment pour les parcours *Droit de l'entreprise* et *Droit privé*).

Enfin, s'agissant de l'insertion professionnelle, celle-ci varie selon les formations : moyenne ou relativement faible pour certains diplômés (notamment la licence *Administration publique*, ou les spécialités de master *Personnes vulnérables*, *Droit public*), les chiffres sont remarquables pour certaines autres spécialités de M2 (*Notariat*, *Assurances* et *Urbanisme*). On pourra également regretter qu'une faible part d'étudiants de master 2 choisisse la voie du doctorat.

La composition des équipes pédagogiques est appréciable. Quant à sa répartition, un équilibre universitaires/professionnels est recherché en adéquation avec les objectifs des formations ; naturellement, la place de professionnels est plus forte dans la licence professionnelle et dans les spécialités à dominante professionnelle de master 2. Quant aux compétences, les formations profitent largement du savoir et des travaux de recherche réalisés par des enseignant-chercheurs reconnus sur le plan national.

En revanche, il est possible de déplorer, dans l'ensemble, des défaillances dans le suivi des formations : à l'exception de la licence professionnelle *Métiers du notariat*, les conseils de perfectionnement sont absents dans la quasi-totalité des formations (en dépit d'une volonté d'améliorer cette situation) ; les procédures d'évaluation par les étudiants sont également inexistantes (ou non structurées).

Points forts :

- L'attractivité et le panel quasi complet des formations proposées.
- Le développement de formations juridiques menant à court terme à une profession.

- Le dispositif d'aide à la réussite proposé aux étudiants, spécialement lors des trois années de licence de *Droit*.
- La volonté de développer des filières d'excellence pour attirer ou conserver les meilleurs étudiants.
- L'existence de formations originales en master 2.

Points faibles :

- L'unité et la visibilité du master pas suffisamment assurées.
- La place de l'international, notamment l'enseignement des langues étrangères, insuffisante.
- La recherche scientifique insuffisamment valorisée, notamment dans les formations de master.
- L'absence de démonstration d'une incitation prononcée à la réalisation de stage.
- Le pilotage des formations insuffisant.
- La formation continue qui, si elle est en théorie ouverte dans plusieurs formations, semble peu développée.

Recommandations :

Si l'offre de formations proposée par l'Université de Caen est dans l'ensemble très satisfaisante, le comité estime que des pistes d'amélioration sont envisageables.

D'abord, il apparaît indispensable de repenser l'architecture du master afin d'assurer la lisibilité du diplôme ainsi que sa visibilité à l'égard des milieux professionnels.

Ensuite, il serait opportun d'accentuer la place de l'international par une réorganisation de l'apprentissage des langues étrangères (par exemple en réduisant la part de l'autoformation et en favorisant un apprentissage traditionnel, c'est-à-dire impliquant la présence d'un enseignant en langue) et par l'encouragement à des échanges internationaux.

En outre, le comité considère que la dimension recherche devrait être accentuée, essentiellement au niveau master. La rédaction d'un mémoire devrait être généralisée ; par ailleurs, les masters pourraient soutenir la réalisation de recherches collectives (par exemple, organisations de colloques auxquels les étudiants contribueraient en qualité d'organiseurs et/ou d'intervenants).

Afin de favoriser l'insertion professionnelle, il serait intéressant d'encourager la réalisation de stages assez tôt dans le cursus universitaire ou, à défaut, de généraliser la pratique de projets tuteurés.

Enfin, le comité se demande si, en raison de la qualité et de la nature de certaines formations proposées, il ne serait pas opportun de développer une formation continue effective (surtout au niveau des masters), laquelle constitue une pierre essentielle de la formation tout au long de la vie.

De manière générale, pour mener à bien les réflexions à venir, il apparaît nécessaire de mettre en place des conseils de perfectionnement.

Avis global du comité d'experts

Le champ *Droit* de l'Université de Caen s'accorde utilement avec l'environnement social et économique dans lequel il s'inscrit. Si d'autres universités (notamment l'Université de Rouen) présentent une offre de formations équivalente, l'attractivité qui ressort des effectifs du champ *Droit* (de la première à la cinquième année), ainsi que la présence d'institutions publiques (collectivités territoriales, juridictions de premier et second degrés), et d'organismes privés (entreprises, cabinets d'avocats, offices notariaux...) forts, montrent la nécessité pour les étudiants d'accéder à de telles formations juridiques sur le territoire caennais. Les partenariats noués par le champ

Droit avec des institutions et entreprises montrent l'intérêt porté par les milieux professionnels aux formations juridiques proposées.

Le champ *Droit* s'inscrit dans un environnement de formations plus vaste offertes par l'Université de Caen (dans lequel l'on trouve également l'économie, les sciences, les technologies, la santé, les sciences humaines et sociales, ainsi que les arts, les lettres et les langues). Le champ *Droit* constitue ainsi la « pierre » juridique essentielle de l'Université de Caen ; avec les sciences économiques, il rassemble plus d'un quart de l'effectif total.

Au cœur du champ, on admettra que l'ensemble présente une réelle cohérence à plusieurs titres : 1/ les formations juridiques généralistes (*Droit privé, Droit public* ou *Administration économique et sociale*) côtoient des formations plus spécialisées (par exemple liées à l'urbanisme et l'aménagement durable, ou à la protection des personnes vulnérables) ; 2/ le champ *Droit* tente d'attirer et de conserver les meilleurs étudiants en développant des parcours dits d'excellence (collège de droit ou diplôme à résonance nationale en master 2). Quant aux modalités de suivi, si la formation initiale répond aux exigences essentielles, il est permis d'espérer que, en raison de l'étendue du territoire, de l'environnement socio-économique et de la qualité des parcours proposés, le champ *Droit* accentue la place de la formation continue. Dans le prolongement, l'on pourrait souhaiter que le champ *Droit* use davantage des moyens numériques. Enfin, le champ *Droit* devrait accentuer la dimension internationale des formations proposées (notamment par une transformation de la politique d'apprentissage des langues).

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION


Champ de formations « Droit »

- A la page 3 (numérotée 5) du rapport du HCERES, il est indiqué que la formation continue semble rencontrer un succès très limité dans le champ droit. Le propos mérite d'être nuancé. En effet, d'une part, le master 2 spécialité « droit des assurances » fonctionne entièrement en alternance (contrats de professionnalisation), donc en formation continue. Il compte actuellement 19 étudiants, tous sous ce régime. D'autre part, la formation continue est très développée en dehors des enseignements traditionnels, soit pour des formations dédiées à des publics particuliers (commissaires aux comptes, par exemple), soit dans le cadre de diplômes d'université (ex : expertise judiciaire / mandataires judiciaires à la protection des majeurs).
- Dans ses recommandations, le rapport préconise de développer l'enseignement des langues vivantes en présentiel. On ne peut que souscrire à ce point de vue. Cependant, la Faculté de droit se heurte à une grave pénurie d'enseignants d'anglais.
- Dans ses recommandations, le rapport du HCERES préconise la généralisation de la rédaction d'un mémoire de recherche en master. Ceci est totalement inenvisageable. En effet, ce genre d'exercice suppose un encadrement par des enseignants-chercheurs qui sont, aujourd'hui, tous largement en sur-service.
- Quant au développement des stages dès la licence et en master 1, on peut le souhaiter, mais ce vœu est en contradiction avec la réalité de l'environnement juridique et économique dans lequel évolue l'université. En effet, les contraintes de la réglementation sur les stages rendent de plus en plus difficile l'obtention des stages, les entreprises étant de plus en plus réticentes à prendre des stagiaires. De plus, l'obligation de faire suivre individuellement les stagiaires par un référent qui ne doit pas prendre en charge plus de 16 stagiaires à la fois (c'est la réglementation actuelle) empêche la multiplication des stages dans des composantes où le taux d'encadrement est faible, ce qui est le cas à la Faculté de droit. L'Université de Caen Normandie a d'ailleurs limité la durée des stages facultatifs à 6 semaines et en a limité le nombre de manière draconienne pour pallier les conséquences fâcheuses de la législation et de la réglementation applicables en matière de stages.
- Le rapport du HCERES indique qu'il existe très peu de conseils de perfectionnement dans les formations de l'UFR de droit et AES. C'est parfaitement exact. Mais, à compter de septembre 2017, il n'en ira plus ainsi, car toutes les formations de licence et de master de la Faculté de droit et d'AES de l'Université de Caen Normandie seront dotées d'un conseil de perfectionnement.
- Le défaut de lisibilité du master de droit est tout à fait incontestable et c'est à juste titre qu'elle est relevée par l'auteur du rapport du HCERES, mais aussi par le comité de pilotage de la Faculté de droit chargé de réfléchir à la prochaine offre de formation. Ce défaut de lisibilité est dû à l'existence d'un master unique décliné en spécialités de M2, lesquelles ne correspondent pas toujours aux parcours proposés en M1. La situation sera apurée en septembre 2017, l'architecture de la nouvelle offre de formation étant, à l'inverse, d'une très grande clarté : les spécialités disparaîtront et chaque mention sera identique en 1^{ère} et en 2^{nde} année de master.

Observation complémentaire

- A la page 3 (numérotée 5) du rapport du HCERES, il est indiqué que la formation continue est ouverte en licences professionnelles et en master. Elle ne le serait donc pas dans les licences générales (hormis la Licence d'Administration publique qui est indiquée). C'est inexact. Il arrive, même si c'est extrêmement rare, qu'une personne s'inscrive en licence de droit (par exemple) au titre de la formation continue.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE